



Roissy, le 25 juillet 2023

Face à la situation alarmante au sein de la compagnie aérienne CAIRE-Air Antilles-Air Guyane, le SNPNC-FO demande l'intervention des ministres des transports et des outre-mer.

Face au conflit préoccupant au sein de la compagnie aérienne CAIRE-Air Antilles-Air Guyane. Le SNPNC-FO, Syndicat national des hôtesse de l'air et stewards, a souhaité attirer l'attention des ministres des transports et des outre-mer sur la situation alarmante résultant des actions du directeur actionnaire, Monsieur Éric Koury.

En tant qu'organisation syndicale représentant les salariés de cette compagnie aérienne, le SNPNC-FO est profondément préoccupé par le comportement de Monsieur Koury, personnage particulièrement peu sensible aux questions sociales et aux démêlés judiciaires connus. Ses agissements menaçants envers les employés, notamment l'évocation d'un dépôt de bilan, ont créé un climat d'incertitude et de tension au sein de l'entreprise.

Malgré les tentatives de dialogue avec Monsieur Koury, les discussions n'ont malheureusement pas abouti. Cette situation a conduit les salariés à exercer leur droit de grève, car ils se sentent laissés sans voix devant l'absence de concertation et de considération de la part de la direction.

Dans l'intérêt de toutes les parties impliquées, le SNPNC-FO sollicite l'intervention des ministères concernés en désignant un médiateur compétent et impartial pour faciliter des négociations constructives entre la direction et les salariés. La présence d'un médiateur pourrait permettre de trouver des solutions équitables, garantissant ainsi la pérennité de l'entreprise et préservant les emplois des travailleurs dévoués de CAIRE-Air Antilles-Air Guyane, acteur majeur du paysage aérien de Martinique, Guadeloupe et de la Guyane.

Le bureau SNPNC-FO

Ci-dessous, les courriers adressés aux ministres :



LS 23-07-025 CAIRE

M. Philippe VIGIER

Ministre délégué chargé des Outre-mer
27 rue Oudinot
75 007 Paris

Roissy, le 25 juillet 2023

Objet : Lettre ouverte concernant la situation de la compagnie aérienne CAIRE-Air Antilles-Air Guyane.

Monsieur le Ministre des Outre-mer,

Nous vous adressons cette lettre syndicale concernant un conflit préoccupant au sein de la compagnie aérienne CAIRE-Air Antilles-Air Guyane. Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation alarmante résultant des actions du directeur actionnaire, Monsieur Éric Koury.

En tant qu'organisation syndicale représentant les salariés de cette compagnie aérienne, nous sommes profondément préoccupés par le comportement de Monsieur Koury, personnage particulièrement peu sensible aux questions sociales et aux démêlés judiciaires connus. Ses agissements menaçants envers les employés, notamment l'évocation d'un dépôt de bilan, ont créé un climat d'incertitude et de tension au sein de l'entreprise.

Malgré nos tentatives de dialogue avec Monsieur Koury, les discussions n'ont malheureusement pas abouti. Cette situation a conduit les salariés à exercer leur droit de grève, car ils se sentent laissés sans voix devant l'absence de concertation et de considération de la part de la direction.

Dans l'intérêt de toutes les parties impliquées, nous sollicitons respectueusement votre intervention en désignant un médiateur compétent et impartial pour faciliter des négociations constructives entre la direction et les salariés. La présence d'un médiateur pourrait permettre de trouver des solutions équitables, garantissant ainsi la pérennité de l'entreprise et préservant les emplois des travailleurs dévoués de CAIRE-Air Antilles-Air Guyane, acteur majeur du paysage aérien de Martinique, Guadeloupe et de la Guyane.

Nous vous remercions de prendre en considération cette situation urgente qui affecte tant de personnes et de nous tenir informés de toute mesure que vous prendrez pour résoudre ce conflit.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Stéphane SALMON

Secrétaire Général Adjoint SNPNC-FO



LS 23-07-024 CAIRE

M. Clément BEAUNE
Ministre délégué chargé des transports
246, Boulevard saint Germain
75 007 Paris

Roissy, le 25 juillet 2023

Objet : Lettre ouverte concernant la situation de la compagnie aérienne CAIRE-Air Antilles-Air Guyane.

Monsieur le Ministre des Transports,

Nous vous adressons cette lettre syndicale concernant un conflit préoccupant au sein de la compagnie aérienne CAIRE-Air Antilles-Air Guyane. Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation alarmante résultant des actions du directeur actionnaire, Monsieur Éric Koury.

En tant qu'organisation syndicale représentant les salariés de cette compagnie aérienne, nous sommes profondément préoccupés par le comportement de Monsieur Koury, personnage particulièrement peu sensible aux questions sociales et aux démêlés judiciaires connus. Ses agissements menaçants envers les employés, notamment l'évocation d'un dépôt de bilan, ont créé un climat d'incertitude et de tension au sein de l'entreprise.

Malgré nos tentatives de dialogue avec Monsieur Koury, les discussions n'ont malheureusement pas abouti. Cette situation a conduit les salariés à exercer leur droit de grève, car ils se sentent laissés sans voix devant l'absence de concertation et de considération de la part de la direction.

Dans l'intérêt de toutes les parties impliquées, nous sollicitons respectueusement votre intervention en désignant un médiateur compétent et impartial pour faciliter des négociations constructives entre la direction et les salariés. La présence d'un médiateur pourrait permettre de trouver des solutions équitables, garantissant ainsi la pérennité de l'entreprise et préservant les emplois des travailleurs dévoués de CAIRE-Air Antilles-Air Guyane, acteur majeur du paysage aérien de Martinique, Guadeloupe et de la Guyane.

Nous vous remercions de prendre en considération cette situation urgente qui affecte tant de personnes et de nous tenir informés de toute mesure que vous prendrez pour résoudre ce conflit.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Stéphane SALMON

Secrétaire Général Adjoint SNPNC-FO